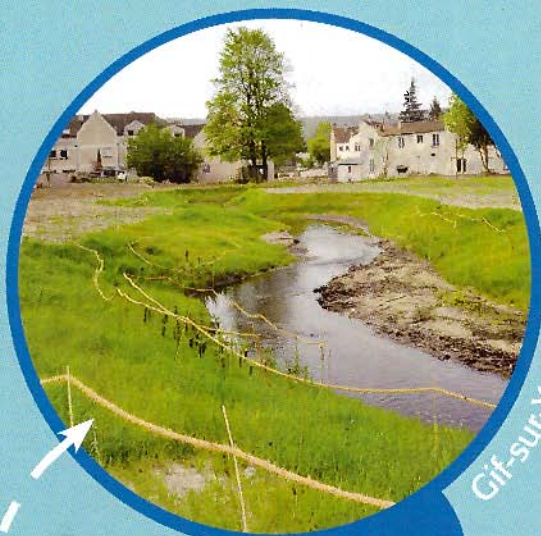
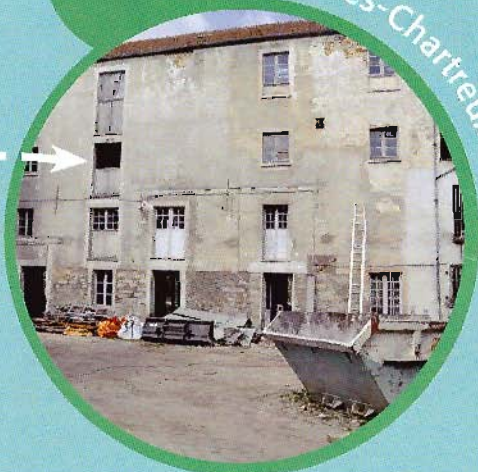




Moulin

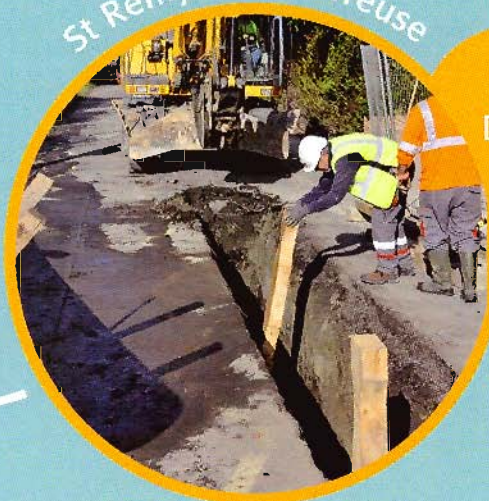
Saulx-les-Chartreux



Gif-sur-Yvette

Mérantaise

St Rémy-lès-Chevreuse



Rue
Ditte



JOURNÉE TECHNIQUE | **24 JUIN 2014**



VISITE DE TROIS CHANTIERS D'EXCEPTION



10h : dévoiement du collecteur intercommunal aux Grands Prés de Vaugien à Saint-Rémy-lès-Chevreuse



11h : restauration de la continuité écologique de la Mérantaise à Gif-sur-Yvette



12h : restructuration du Moulin du SIAHVV à Saulx-les-Chartreux



*Je vous remercie un apaisé (sourire) à la
découverte de ces belles réalisations du Syndicat
Régis Banel, Président -*

Dévoisement du collecteur intercommunal d'assainissement des eaux usées des Grands Prés de Vaugien à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

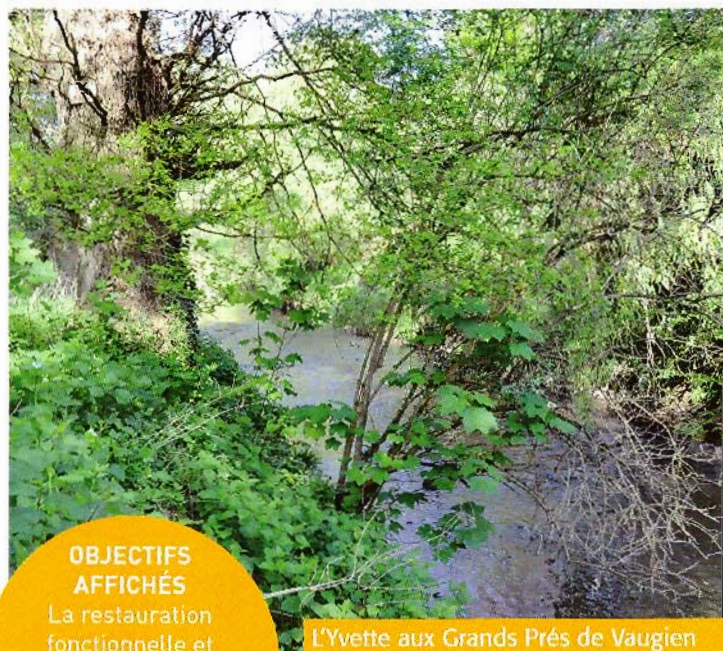


Réserve Naturelle Régionale Val et Coteau de Saint-Rémy au sein de la vallée de l'Yvette

La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse compte, dans le secteur des Grands Prés de Vaugien, la Réserve Naturelle Régionale Val et Coteau de Saint-Rémy, elle-même située au sein de la vallée de l'Yvette.

Dans un contexte péri-urbain, la réserve constitue un espace de 83 hectares, enjeu majeur de la biodiversité régionale et locale. La commune, propriétaire du site, s'est lancée depuis plusieurs années dans une ambitieuse politique de sauvegarde et de valorisation de ce poumon vert, en association avec le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, membre actif du comité local de gestion.

Les premières actions menées concernent la restauration des milieux, l'inventaire et le suivi de la biodiversité et l'étude du fonctionnement hydrologique et hydraulique de la zone humide avec le projet ambitieux de restauration de la zone d'expansion naturelle de crue de l'Yvette dans le secteur des Grands Prés de Vaugien.



L'Yvette aux Grands Prés de Vaugien

OBJECTIFS AFFICHÉS

La restauration fonctionnelle et l'optimisation des capacités d'absorption naturelle des crues de l'Yvette.



Couleuvre à collier



Cardamine amara



Nacré de la Sanguisorbe



Orchis pyramidal

Situation du collecteur intercommunal d'assainissement des eaux usées aux Grands Prés de Vaugien



Le collecteur intercommunal aux Grands Prés de Vaugien
Fond de plan : Géoportail

Le collecteur intercommunal d'assainissement des eaux usées du SIAH VY traverse le secteur des Grands Prés de Vaugien en rive droite immédiate de l'Yvette.

Il constitue un véritable obstacle au projet de restauration qui prévoit la diminution du volume des écoulements à l'aval où sont situées des zones à protéger et la conservation des espaces de liberté du cours d'eau.



JOURNÉE TECHNIQUE | 24 JUIN 2014



Etude de faisabilité et travaux de dévoiement

C'est pourquoi le SIAHVV a engagé en 2011 une étude de faisabilité du dévoiement du collecteur intercommunal le plus loin possible de la berge. La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, les institutions partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil général des Yvelines ont collaboré activement à la genèse de ce projet.

Finalisée en septembre 2012, l'étude a défini les contraintes et les modalités du dévoiement du collecteur intercommunal des eaux usées des Grands Prés de Vaugien vers la rue Ditte.

Les travaux ont débuté en janvier 2014 pour une durée initiale de 6 mois. Les entreprises EIFFAGE et HABERT sont chargées de leur réalisation pour le compte du SIAHVV, qui s'est attaché à cette occasion les compétences d'un maître d'œuvre, le bureau d'études IRH - Ingénieur Conseil.

Les travaux ont consisté à dévier le collecteur intercommunal des eaux usées de diamètre 600 mm, depuis l'espace Jean Racine, situé à environ 320 m en amont du secteur des Grands Prés de Vaugien. Un premier poste de refoulement a été implanté à proximité de l'espace Jean Racine.

Après la mise en service, le transfert des effluents vers la rue Ditte s'opèrera via une canalisation de refoulement. Cette dernière, déjà posée, bifurque vers l'est pour suivre le tracé de la rue Ditte jusqu'à la Sente d'Étau.

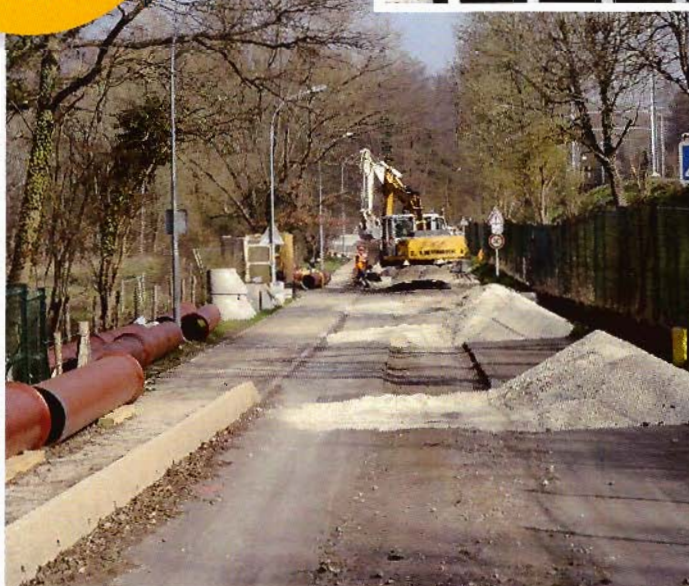
Courant août 2014, un second poste de refoulement sera implanté à l'extrémité aval de la Sente d'Étau. Il recueillera les effluents en provenance de la rue de Paris, la Sente d'Étau et des habitations branchées sur le collecteur intercommunal entre l'espace Jean Racine et la Sente d'Étau et les refoulera vers la rue Ditte.

À l'intersection Sente d'Étau - rue Ditte, le nouveau collecteur projeté sous la rue Ditte rejoint maintenant gravitairement le collecteur intercommunal des eaux usées existant rue de Vaugien.

Le chantier



AIDES EXCEPTIONNELLES
Pour cette opération, le SIAHVV a bénéficié, de la part de ses partenaires financiers, d'un montant d'aides maximum (80%).



AUTORISATION SPECIALE
Les travaux ont été réalisés après autorisation spéciale du Conseil Régional d'Ile-de-France pour modification d'état de la Réserve Naturelle Régionale.



Restauration de la continuité écologique de la Mérantaise à Gif-sur-Yvette et programme de lutte contre les inondations



La Mérantaise, rivière remarquable avec un fort caractère patrimonial, architectural et naturel, peut devenir dévastatrice lors d'événements orageux. Les habitants de Gif n'ont que trop connu cette situation. Cinq arrêtés interministériels de catastrophe naturelle ont été pris sur les 10 dernières années, la dernière inondation datant de 2007.



Secteurs inondés en 2007

Pour éviter que l'histoire ne se répète, le SIAHVV, la commune de Gif-sur-Yvette, les partenaires financiers et les services de l'Etat se sont mobilisés pour proposer un aménagement durable alliant la lutte contre les inondations et la valorisation écologique de la Mérantaise.

TÉMOIGNAGE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

La Mérantaise est une rivière à fort potentiel écologique. Ce réservoir biologique est considéré comme prioritaire pour la restauration de la continuité écologique. Dans ce contexte, le SIAHVV et la commune de Gif-sur-Yvette ont défini un projet permettant de restaurer intégralement la continuité écologique sur le territoire communal et d'améliorer la situation vis-à-vis des inondations. C'est pourquoi, ce projet exemplaire et ambitieux est subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

PLANNING DES TRAVAUX

A terme, ce projet emblématique conduira à la suppression des points noirs hydrauliques, à l'optimisation du fonctionnement du barrage de la Mérantaise et à la restauration écologique d'un réservoir biologique sur environ 2 km.



JOURNÉE TECHNIQUE | 24 JUIN 2014

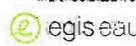


Partenaires financiers

Partenaires financiers



Maîtrise d'œuvre



Entreprises





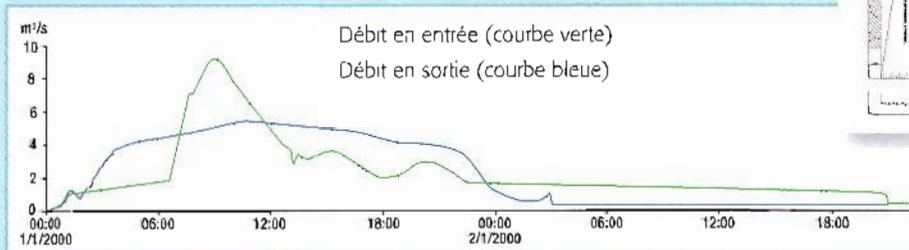
Des réponses adaptées aux problématiques

Inondations :

OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE LA MÉRINTAISE

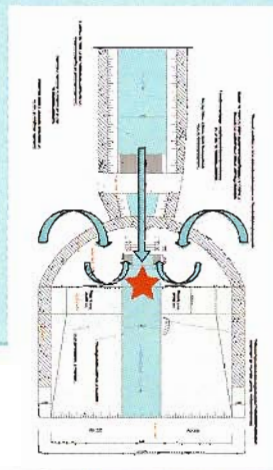


La reprise du déversoir de sécurité et l'augmentation du volume actuel optimiseront le fonctionnement du bassin en écrétant le pic de la crue. Les interventions seront également facilitées et sécurisées.

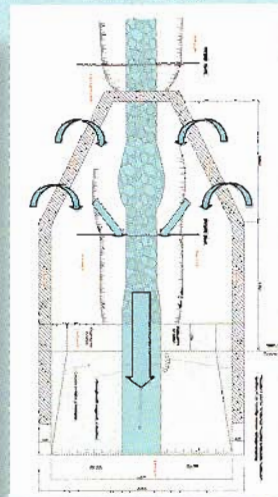


Ecrêtement du pic de la crue de 9 m³/s à 5 m³/s

Situation actuelle



Situation future



Vue en plan du déversoir

Environnement : L'AMÉNAGEMENT D'UNE RIVIÈRE D'EAUX VIVES



Le projet prévoit l'élimination d'espèces invasives



Robinier faux-acacias



Solidage du Canada

Le challenge de l'aménagement du lit de la Mérintaise :

- Garantir la continuité écologique pour les débits d'étiage.
- Être stable pour une crue de 8 m³/s.



Le Moulin de Saulx,

un patrimoine historique à préserver



Une longue et riche histoire

La construction du premier moulin à eau sur l'Yvette remonte au XI^e siècle. À partir de 1264, les chartreux de l'ordre de saint Bruno acquièrent le moulin de Saulx-les-Chartreux. Il devient accessible aux fermiers, qui viennent y moudre leur grain en contrepartie de redevances versées aux moines.

En 1820, le marquis de Solle acquiert le moulin et l'annexe à sa propriété de Saulxier. C'est en 1843 que la duchesse d'Estissac, seule héritière du marquis, vend le moulin et tous ses bâtiments à M. Féron, directeur de la boulangerie des hospices.

Le nouveau propriétaire transforme alors les bâtiments en une maison bourgeoise. Il optimise également la production d'énergie et donne au moulin son apparence actuelle. Les héritiers Féron revendent le moulin en 1866.

Une histoire intimement liée à celle du SIAHVV

Le SIAHVV est l'héritier direct du Syndicat des meuniers, minotiers et tanneurs dont Louis-Philippe signa l'Ordonnance Royale de création le 18 Septembre 1832.

Le Décret du 20 Février 1933 marque les prémices du SIAHVV avec la création d'un syndicat composé de cinq propriétaires de moulins, dont celui de Saulx-les-Chartreux. Ce groupement avait pour objectif l'entretien de l'Yvette par le biais d'actions de curage et de faucardage.

Lors de la constitution du SIAHVV en 1945, sous sa forme administrative moderne, c'est M. Taveau, meunier et propriétaire du Moulin, qui en deviendra le premier Président.

L'activité de meunerie perdurera jusqu'à la fin des années 70. Le moulin n'est plus alors, que la résidence de la famille Taveau.

C'est en 2007 que le SIAHVV en fait l'acquisition. La sauvegarde de ce patrimoine architectural dans la Vallée, afin d'y installer le siège social du SIAHVV, était l'un des souhaits de Gérard Nevers (Président de 1989 à 2003).

Anciennes cartes postales du Moulin



JOURNÉE TECHNIQUE | 24 JUN 2014



Vue de la façade extérieure



Vues du projet, créées par le groupement de maîtrise d'œuvre



Un projet qui concilie tradition et modernité

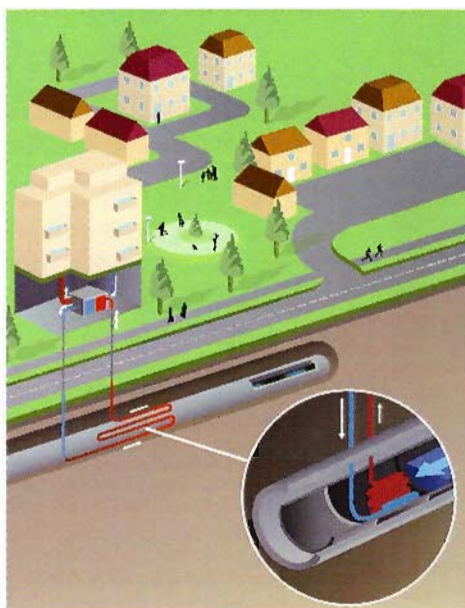
La conception architecturale du projet vise à préserver l'aspect historique initial du Moulin, tout en s'inscrivant dans une démarche environnementale exemplaire et en offrant au SIAHVY un cadre de travail agréable et ergonomique.

L'ensemble réhabilité accueillera, courant 2015, les locaux du SIAHVY.

Les énergies renouvelables

Le développement environnemental s'inscrit dans une démarche économe en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.

Aussi, le bâtiment sera équipé d'un chauffage et d'un système de rafraîchissement des locaux par pompe à chaleur, réversible avec un système de récupération de l'énergie des eaux usées, transitant dans le collecteur intercommunal, à proximité. En effet, les canalisations d'assainissement véhiculent, dans les zones urbaines et périurbaines, des eaux dont la température se situe entre 13 et 20°C tout au long de l'année. Cette ressource en énergie est disponible, continue et peut être utilisée pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments via des pompes à chaleur.



De plus, la roue du moulin et la vanne ouvrière seront réhabilitées par un amoulageur. L'énergie mécanique de la roue permettra de produire de l'électricité, pour alimenter les besoins en énergie des locaux.

Exemple de roue réhabilitée



Focus

En moyenne, 3,5kW/m² d'échangeur, soit 5 kW/ml, peuvent être récupérés. Ainsi, une installation de 100ml d'échangeurs sur eaux usées permet de couvrir les besoins en base d'environ 150 équivalent-logements.

Focus

L'amoulageur est un charpentier spécialisé dans la restauration des moulins



**Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement
Hydraulique de la Vallée de l'Yvette**

1, route départementale 118
91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. 01 69 31 72 10
Fax 01 69 31 37 31

www.siahvy.fr

